



## Communiqué de presse

Paris, le 13 octobre 2020

### L'ACPR publie son rapport statistique annuel : « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2019 »

**Portant exclusivement sur l'année 2019, le rapport statistique annuel de l'ACPR n'intègre pas les conséquences économiques de la pandémie actuelle. Il met néanmoins en lumière la solidité et la résilience du secteur financier avant la crise, caractéristiques déterminantes qui lui ont permis de continuer à assurer pleinement son rôle de financement de l'économie en 2020.**

Le rapport statistique annuel de l'ACPR est le document de référence présentant les principaux chiffres du marché français de la banque et de l'assurance. Il couvre et synthétise **les données prudentielles et comptables collectées** auprès des établissements bancaires et des organismes d'assurance supervisés par l'Autorité. Il complète et précise le Rapport Annuel de l'Autorité publié le 28 mai dernier.

L'ACPR veille à la **solidité financière** des secteurs de la banque et de l'assurance en France et à la maîtrise des risques afférents à leurs activités. Ce rapport dresse un **état des lieux d'avant crise** et souligne la **robustesse** et la **résilience** du secteur financier. Il rappelle ainsi qu'un système financier stable constitue un atout indispensable pour amortir un choc non anticipé de grande ampleur, tel que la Covid-19.

Les comparaisons européennes montrent la **situation plutôt favorable à fin 2019 des groupes bancaires français par rapport à leurs homologues européens**. Signe de bonne qualité des crédits, le taux de prêts non performants des groupes bancaires français est inférieur à ceux de leurs pairs européens, tant pour leur clientèle de ménages que pour les entreprises. En termes de capitalisation, les groupes bancaires français affichent un ratio de solvabilité « *Core Equity Tier 1* » CET1 de 15,1 %, légèrement supérieur à la moyenne des groupes de la zone euro (14,8 %) ou de ceux de l'Union européenne (15,0 %). Toutefois, la rentabilité des banques françaises, et plus largement des banques européennes, comparée à celle des banques américaines, reste un point de vigilance.

Les premiers chiffres européens par pays disponibles **pour le secteur des assurances sur l'année 2019** montrent que le ratio de solvabilité moyen (taux de couverture du capital de solvabilité requis) des organismes agréés en France (267 % fin 2019) est plus élevé que le ratio de solvabilité moyen observé pour l'ensemble des organismes de l'Union européenne (242 %).

Ce rapport, ainsi que les versions précédentes, sont consultables à l'adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/liste-chronologique/chiffres-du-marche-francais-de-la-banque-et-de-l-assurance>

**À propos de l'ACPR :** Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> Suivez nous sur LinkedIn et Twitter



Contact de Presse :

Service Communication de l'ACPR – Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)

